

devenir officiers dans l'Armée canadienne (régulière). En outre, des unités du Corps-école d'officiers canadien (CÉOC) font partie intégrante de l'organisation de la plupart des universités du Canada. Ces contingents sont destinés principalement à former des officiers pour les éléments de réserve de l'Armée, et leurs membres accomplissent à peu près la même instruction que ceux du ROTP.

**La Milice de l'Armée canadienne.**—Les fonctions de la Milice, qui ont fait récemment l'objet d'une révision, consistent, par ordre d'importance: à appuyer l'Armée régulière, à assurer un cadre d'instructeurs, ainsi qu'à collaborer à la sécurité intérieure et à fournir des spécialistes pour compléter le personnel des installations de survie nationale, en temps de crise nationale. L'instruction de la Milice est destinée à bien former le personnel et les unités, en leur donnant une formation élémentaire en ce qui concerne les spécialités et techniques militaires de leur propre Corps, ainsi que les spécialités relatives aux opérations de survie. En 1963 et 1964, les fonds attribués à la Milice ont permis de donner au moins 40 jours d'instruction aux militaires de tous grades, et des périodes d'instruction allant jusqu'à 50 jours, aux titulaires de postes de commande. Avec l'autorisation du commandant d'une Région militaire, un membre de la Milice peut, à titre spécial, toucher jusqu'à 70 jours de solde. Ces périodes comprennent sept jours d'instruction pendant lesquels certains membres de la Milice sont désignés pour être affectés à des unités de campagne de l'Armée régulière durant l'été, ou à des unités statiques de l'Armée régulière à n'importe quel moment de l'année, de même que l'assistance aux camps d'été. Pendant l'été de 1963, 25,588 militaires de tous grades, y compris des membres du Service féminin de l'Armée et des élèves d'écoles secondaires, ont participé à l'entraînement militaire et à l'instruction portant sur la survie.

**Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne.**—Le Corps des cadets de l'Armée a pour objet d'inculquer à ses membres une solide formation militaire de base, fondée sur les qualités de chef, le patriotisme et le civisme. L'Armée régulière est chargée de l'élaboration des programmes et de la surveillance en ce qui concerne l'organisation, l'administration et l'instruction; ces fonctions occupent continuellement 129 officiers et soldats.

L'instruction et l'administration des cadets de l'Armée relèvent des officiers des Services de cadets du Canada, sous-élément des réserves, ainsi que d'instructeurs civils. Le 30 septembre 1964, un total de 2,468 instructeurs de cadets remplissaient ces fonctions. Les cadets suivent, à leurs propres camps, un cours progressif d'une durée de trois ans sur les sujets militaires de base, et certains cadets sont désignés pour accomplir de l'instruction aux camps d'été. En 1963, 6,984 cadets ont suivi pendant sept semaines des cours de spécialistes aux camps situés à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Borden, Ipperwash et Picton (Ont.), et Vernon (C.-B.); 1,449 ont suivi des cours spéciaux et des cours de chefs junior, d'une durée de deux semaines, aux camps situés à Aldershot (N.-É.), Picton (Ont.), Clear Lake et Rivers (Man.); 213 maîtres cadets et cadets de 1<sup>re</sup> classe ont suivi l'instruction pendant quatre semaines au Camp national des cadets, à Banff (Alb.); enfin, pendant l'été de 1964, 50 cadets ont bénéficié d'un programme d'échange établi entre la Barbade, la Jamaïque et le Canada. En tout, 350 instructeurs de cadets ont suivi des cours d'admissibilité pendant des périodes allant jusqu'à sept semaines, et 475 ont été employés à l'instruction et à l'administration aux camps d'été. Au 30 septembre 1964, 68,399 membres étaient enrôlés dans 497 corps de cadets.

### Sous-section 3.—L'Aviation royale du Canada

**Fonctions et organisation.**—Dans le cadre du programme de la défense nationale, l'Aviation royale du Canada a pour fonction de fournir des forces organisées, en vue d'assurer la défense de l'Amérique du Nord et de la zone de l'OTAN, ainsi que le soutien des Nations Unies. Le chef de l'état-major de la Défense, siégeant au Quartier général